

VAL-ET-CHATILLON



DECEMBRE 1991

Chers Concitoyens,

S'il fallait ne retenir qu'une seule chose de cette année 91 qui s'achève, ce serait, une fois de plus hélas, un évènement négatif : le départ de l'entreprise LEICHLE de Cirey-sur-Vezouze.

Certes, le départ de cette entreprise ne concerne pas en propre la Commune de Val et on pourra peut-être s'étonner que ce fait soit considéré majeur, ici, dans les pages de ce journal sensé relater la vie de la commune.

Pourtant, que l'on ne s'y trompe pas. Si la notion d'intercommunalité a du mal à passer dans les esprits, nous sommes néanmoins tous solidaires, dépendants et tributaires de la santé socio-économique d'un secteur qui ne saurait avoir de frontières communales ou cantonales. L'onde de choc produite par le départ d'une entreprise vibre et propage ses effets nuisibles loin et longtemps. Cette disparition vient à la suite de beaucoup d'autres et ce n'est pas jouer les oiseaux de mauvaise augure que d'affirmer qu'elle en précède d'autres encore.

Le processus de déclin de notre secteur est enclenché depuis trop longtemps. Chercher des responsables ou des boucs émissaires ne mènerait nulle part. On peut cependant regretter que personne jusqu'ici n'ait su, pu ou voulu engager une reconversion économique du canton qu'imposait le prévisible et irréversible déclin de l'industrie.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation du véhicule dont le moteur s'est arrêté depuis un certain temps faute d'essence, qui roule encore sur l'erre de par son inertie, mais dont le ralentissement inéluctable va aboutir à l'arrêt complet. Or, après l'arrêt, il risque de repartir en arrière. Pour reprendre sa marche en avant, il faudra y mettre de l'essence... et plus le temps passe, plus cette dernière coûte cher.

Plus grave encore que la disparition des entreprises et des emplois -mais c'est évidemment lié- est la fuite des forces vives et d'une certaine élite intellectuelle capable d'aider à gérer et à surmonter une crise. Ceci est perceptible à tous les niveaux. Trop souvent les gens sur lesquels on devrait pouvoir compter et qui devraient s'impliquer, ne semblent pas motivés.

Val, qui peut encore se targuer d'avoir une vie associative relativement dynamique, commerce néanmoins à donner des signes d'inquiétude. Les responsables, qui ont porté cette vie associative à bout de bras pendant des décennies sont essoufflés et aspirent à un juste et légitime repos. Or, la relève ne semble pas être là. Dans le même temps, ces associations sont réduites à la portion congrue par manque d'effectif. Encore une fois, tout est lié. Pourtant lorsque l'on recense, on s'aperçoit que nombre de personnes ne sont pas impliquées dans la vie locale alors qu'elles le pourraient probablement. En d'autres temps, cela passerait complètement inaperçu. Mais nous sommes en crise et nous avons besoin de tout le monde.

.../...

La reconversion économique évoquée plus haut est possible à la condition de prendre conscience qu'elle ne peut passer que par le tourisme. Tourisme dont on commence enfin à entendre parler de plus en plus souvent autour de nous.

Pour ma part, je tiens ce discours depuis le premier bulletin municipal (celui-ci est le 7°). En réponse à ceux qui, légitimement impatients, trouvent que les choses n'avancent pas vite et que rien ne bouge, j'oserai cette citation reprise par mon précieux adjoint, Monsieur Henri GUENAIRE : "Paris ne s'est pas fait en un jour". Les moyens manquent. Si aucun investisseur privé ne vient à la rescousse, c'est à la commune qu'il incombera de concevoir et de financer les premiers produits touristiques (*) qui, je l'espère, constitueront enfin le détonnateur. Or, dans ce dernier cas de figure, hélas le plus probable, il faudra encore du temps, beaucoup de temps.

Le Maire : Alain GERARD

LA MAIRIE VOUS INFORME :

CARTE D'IDENTITE : durée de validité : 10 ans

Pour une première demande, fournir un extrait d'acte de naissance, 2 photos d'identité et un timbre fiscal à 115 F.

PASSEPORT : durée de validité : 5 ans

Pour une première demande, fournir une pièce d'état-civil (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance), 2 photos d'identité et un timbre fiscal à 350 F.

PRIX DE L'EAU EN 1991 : 4,27 F./m3 toutes taxes comprises.

IMPOTS LOCAUX :

Taux communaux :	Taxe d'habitation :	3,16 %
	Taxe sur le foncier bâti :	4,43 %
	Taxe sur le foncier non bâti :	16,85 %
	Taxe professionnelle :	4,00 %

Par comparaison, notons les taux moyens communaux au niveau départemental :

Taxe d'habitation :	11,96 %
Taxe sur le foncier bâti :	13,30 %
Taxe sur le foncier non bâti :	17,12 %

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

	location de la buvette	location de l'ensemble
pour organisation de repas sociétés ou associations de Val	100 F.	250 F.
pour organisation de repas habitants de Val	200 F.	410 F.
Supplément pour chauffage	60 F.	(*)

(*) : Voir page 6

(*) : non encore défini par le conseil municipal

TARIF DE LOCATION DE L'ECHAFAUDAGE :

50 F. le premier jour, puis 10 F. les jours suivants.

TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

concession cinquantenaire : 400 F.

concession trentenaire : 250 F.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

Il est rappelé que la Commune fournit gratuitement les tuyaux P.V.C. pour remplacer les tuyaux de plomb.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

=====

Classement établi par le jury communal :

1° CATEGORIE : Maison avec jardin visible de la rue ou
jardin seul

- 1° MARCHAL Pierre - rue Maix Gammeron
- 2° DARDAINE Roland - rue de Chatillon
- 3° DIGNIEL Raymond - Rue Jean Mariotte
- 4° GENELOT Nicolas - Rue martinchamps
- 5° FOURNIER Robert - Rue Rayeterre

2° CATEGORIE : Maison avec décor floral

Hors classement : PIOT Lucie

- 1° LABOLLE Jean - grande rue
- 2° CHOWANSKI Georges - Rue Jean Mariotte
- 3° VOIGNIER Georges - Rue Beau soleil
- 4° CAYET Pierre - Rue de Cirey
- 5° ERHART André - Grande rue
- 6° KUHNER Denis - Rue Morval
- 7° HERY Raymond - Rue de Chatillon
- 8° CHEBEAUX Georges - Grande rue
- 9° { CREUSOT Henri - Rue Beau soleil
- { MAIRE Gilbert - Rue de Chatillon

- 7 -

NOS GRANDS AINES

=====

Nos plus respectueuses salutations à :

- Nos doyennes :

- . Mme WOLFF Angèle, née le 06/10/1893
- . Mme MONGEL Jeanne, née le 29/10/1900

- Nos doyens :

- . M GERARD Raymond, né le 14/03/1899 (maison de retraite de Badonviller)
- . M. CUNY Gustave, né le 28/12/1902 (maison de retraite de Cirey)

NOS JOIES

=====

- . CONTASSOT Julien né le 29/12/1990
- . PARMENTIER Kévin né le 09/04/1991
- . BURGUNDER Jordane né le 14/04/1991
- . BESNARD Julien né le 07/05/1991
- . CHEBEAUX Anaïs née le 10/09/1991
- . CHATEL Charlène née le 10/10/1991

MARIAGES

=====

- ETIENNE Thierry - GENELOT Nathalie mariés le 26/01/1991
- HERY Didier - NICOLAS MARTIN Eva mariés le 30/03/1991
- ETIENNE Michel - DEMIMIEUX Florence mariés le 20/04/1991
- AINOC Eric - DUQUENET Déliã mariés le 03/08/1991
- ANTOINE Jean-François - CHOWANSKI Muriel mariés le 17/08/1991

NOS PEINES

=====

- . PROTTO née MASSIGNAN Régina décédée le 28/12/1990
- . GUENOT Jean-Pierre décédé le 26/02/1991
- . BENA Patrick décédé le 11/04/1991
- . KUHL née SCHLEININGER Catherine décédée le 23/04/1991
- . BARTHELEMY Charles décédé le 07/06/1991
- . BATACHE née VALDENNAIRE Bernadette décédée le 03/09/1991
- . GERBE Patrick décédé le 10/10/1991
- . BELLOT Georges décédé le 12/10/1991
- . SOMMERLATT Joseph décédée le 28/10/1991
- . LAURAIN Jean décédé le 31/10/1991
- . FENDRICH née LIEVRE Joséphine décédée le 15/11/1991
- . SCHWALLER née MONGEL Marie-Thérèse décédée le 30/11/1991
- . VOIGNIER Georges décédé le 09/12/1991

- 3 -

RESUME SOMMAIRE DES DECISIONS DES ELUS

- 07/12/1991 : L'élaboration d'un avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation de la salle des fêtes est confiée à Monsieur GERARD Pasacal, architecte DPLG.
- 04/01/1991 : Demande de mise en place d'un plan d'urgence pour faire face à la situation très préoccupante d'affaiblissement économique des cantons de Badonviller, Blâmont, Cirey.
- 22/02/1991 : -Approbation du budget primitif 1991.
- Le Conseil Municipal fixe les taux des impôts locaux, les bases de redevance des ordures ménagères et le prix de l'eau.
 - Renouvellement du bail de location de chasse à l'A.C.C.A. de Val pour une durée de 12 années.
 - Implantation d'un parcours de santé au lieu-dit "Bornabois".
 - Acquisition d'un conteneur à verre pour le dépôt de verre usagé.
 - Sur proposition de la commission des travaux, dénomination de l'ensemble des fontaines communales.
 - Acquisition de miroirs convexes de signalisation routière.
- 10/05/1991 : - Le Conseil Municipal décide d'engager une action de neutralisation de l'eau en 1992.
- Accord de la garantie d'emprunt au Roseau de la Haute Vezouze pour l'achat d'un chalet à implanter sur la digue de l'étang.
 - Fixation des prix accordés aux lauréats du concours des maisons fleuries.
 - Vote des subventions aux sociétés.
 - Acceptation du plan d'aménagement de la forêt communale présenté par l'O.N.F., pour la période 1991-2005.
- 21/06/1991 : - Approbation du compte administratif 1990.
- Réalisation de travaux d'entretien sur la voirie communale.
- 11/10/1991 : - Approbation du budget supplémentaire 1991.
- Réalisation de travaux de rénovation des fontaines communales.
 - Acquisition d'un générateur d'air chaud pour le chauffage de la salle des fêtes.

Notons la réalisation cette année du programme de remplacement des conduites d'adduction d'eau potable depuis l'entrée de Val jusqu'à l'intersection LaGagère - Noire Basse.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT TOURISTIQUE ?

=====

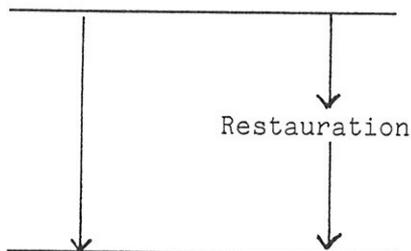
Mettre à la disposition du touriste une place de camping ou une chambre afin qu'ensuite il visite les alentours, cela c'est de l'hébergement. C'est bien, mais ça ne suffit pas. Il faudrait pouvoir y adjoindre une ou plusieurs formules restauration et des activités diverses (sports, équitation, promenades, pêche, chasse, etc.)

Il faudrait ensuite planifier tout cela de façon à présenter l'ensemble sous la forme la plus attractive possible et à vendre sur catalogue une formule "séjour" à la journée, à la semaine, etc..

Exemple : Monsieur et Madame Jules BEILL de Cirey-sur-Vezouze propriétaires de gîtes ruraux pratiquant le goûter à la ferme font passer l'annonce suivante :

- ⁴ Possibilités de logement : accueil de familles
3 gîtes pouvant accueillir 6 personnes chacun.
Hébergement de groupes : jusqu'à 30 personnes
- Sur réservation, accueil des écoliers en journée classe verte
- Vous trouverez une basse-cour très colorée, et d'autres animaux : lapins, chevaux, moutons, porcs.
A proximité, un étang devenu une véritable réserve ornithologique
Visite d'un parc à sangliers
Promenade en carriole pour les enfants
A l'issue de la visite, goûter à la ferme confectionné avec les produits du terroir."

Accueil - Hébergement



- Séjour VTT
- Séjour pêche
- Séjour équitation
- Séjour découverte faune-flore
- etc...

A partir de cela, examinons la situation à Val :

Hébergement : 2 gîtes ruraux. Capacité : une dizaine de personnes. C'est mieux que rien, mais on peut dire que c'est quasi inexistant. En la matière, il est évident que ceci est l'affaire de tous et pas seulement de la Commune. Créer un gîte rural peut être lucratif (renseignez-vous en mairie). Des pièces inutilisées peuvent être aménagées et louées, de même que des combles et des greniers. De nombreuses maisons vacantes pourraient être réhabilitées et louées par toutes personnes opportunistes et entreprenantes. La Commune, quant à elle, portant ses efforts sur un hébergement groupé ou collectif.

.../..

Restauration : Là, c'est mieux. Deux établissements sont susceptibles de répondre à la demande. Dans ce domaine, le dynamisme et l'esprit novateur devraient prédominer dans l'avenir. Pour commencer, pourquoi ne pas engager des discussions avec les propriétaires de gîtes ?

Activités diverses :

V.T.T. (Vélo tout-terrain) : Circuits à l'étude soumis à l'approbation des maires concernés, balisage des pistes courant 92. Pas encore suffisamment structuré.

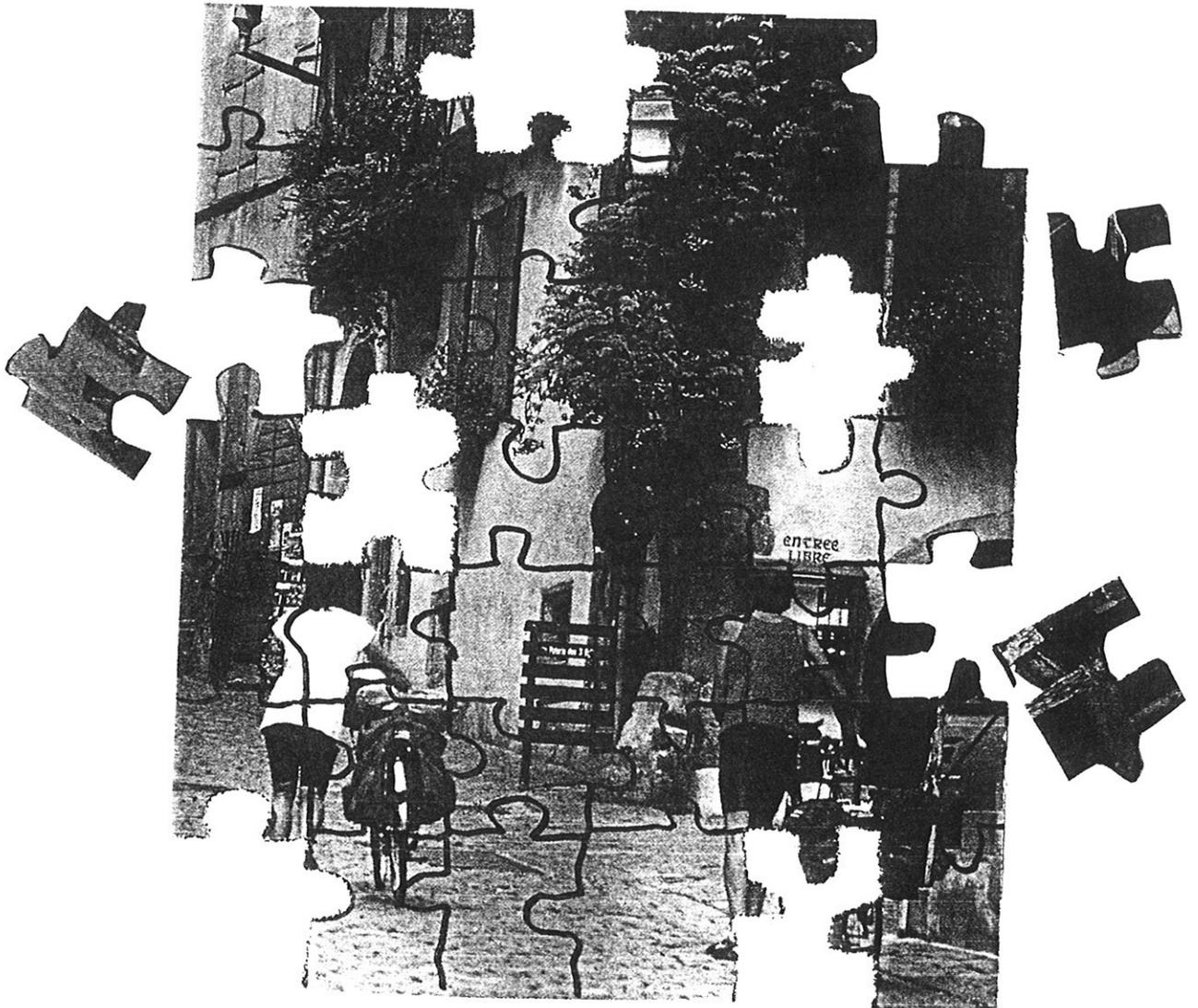
Pêche : Les infrastructures existent. Reste à définir l'essentiel : quelle pêche ? quand et comment ?

Equitation : Inexistant sur la commune.

Promenade, découverte faune-flore : Le superbe circuit des roches du Bajeu est un exemple de ce qu'il faut valoriser et exploiter. Existence de la promenade du canal, le parcours de santé (la parcelle du Bornabois est stratégique et recelle plusieurs possibilités d'utilisation), l'espace des anciennes usines Bechmann, etc..

Animation : Les associations ont un rôle fondamental à jouer car l'animation constitue un volet important dans toute politique touristique. Ce n'est donc pas le moment de flancher à ce niveau. Peut-être à l'image de la section Tir, faut-il se reconvertir ? Pour le moins, on devra s'adapter.

Comme on le voit, nous possédons beaucoup de pièces du puzzle. Cependant, il nous en manque d'essentielles qu'il faudra créer. Ensuite, il faudra mettre tout cela dans le bon ordre aidés en cela par un modèle jusqu'ici un peu confus mais qui commence à se dessiner véritablement.



REPIQUAGE , ET ELAGAGE . . .

=====

L'abandon progressif de la culture traditionnelle des terres et le morcellement parcellaire ont conduit les propriétaires terriens à repiquer à outrance. Ceci n'est pas sans conséquences sur l'environnement, puisque certains secteurs se voient contraints d'engager des programmes spécifiques pour "réouvrir" leurs paysages". L'action de repiquage d'une prairie passe quasiment inaperçue lorsque les jeunes plans ont 20 à 30 cm de hauteur. L'évolution est lente et sournoise. Vingt ans après, la vallée dégagée, verdoyante et lumineuse, où le regard pouvait porter loin, a laissé la place à une forêt noire, sombre, barrant la vue et le soleil. Le chemin ou la route ne "ressuie" plus.

Que l'on me pardonne de faire état d'une expérience personnelle, mais le cas est révélateur :

Pratiquant le vélo à mes heures, j'effectue souvent le circuit Cirey, Lafrimbolle, Turquestein, le Ccl du Donon, descente par la vallée de la plaine et retour par la Chapelotte et Badonviller.

La vallée de Turquestein est dégagée car des prairies ont été conservées. La montée au Donon est très agréable et s'effectue sous le soleil (quand il y en a). Or, dès que l'on amorce la descente dans la vallée de la Plaine, le contraste est saisissant : plus de soleil (même quand il y en a), route noire, sombre et souvent glissante. Il n'y a rien à voir. Le paysage est bouché, fermé. Là encore, la situation peut paraître irréversible, tant il est vrai qu'à priori chacun dispose de son terrain comme il l'entend. En effet, la réglementation de boisement ne vaut que pour préserver l'agriculture. Or, lorsque cette dernière a disparu ... Pourtant, certains ont décidé de se battre contre cette fatalité et engagent des pourparlers avec les propriétaires. Des avancées significatives auraient été obtenues. A suivre.

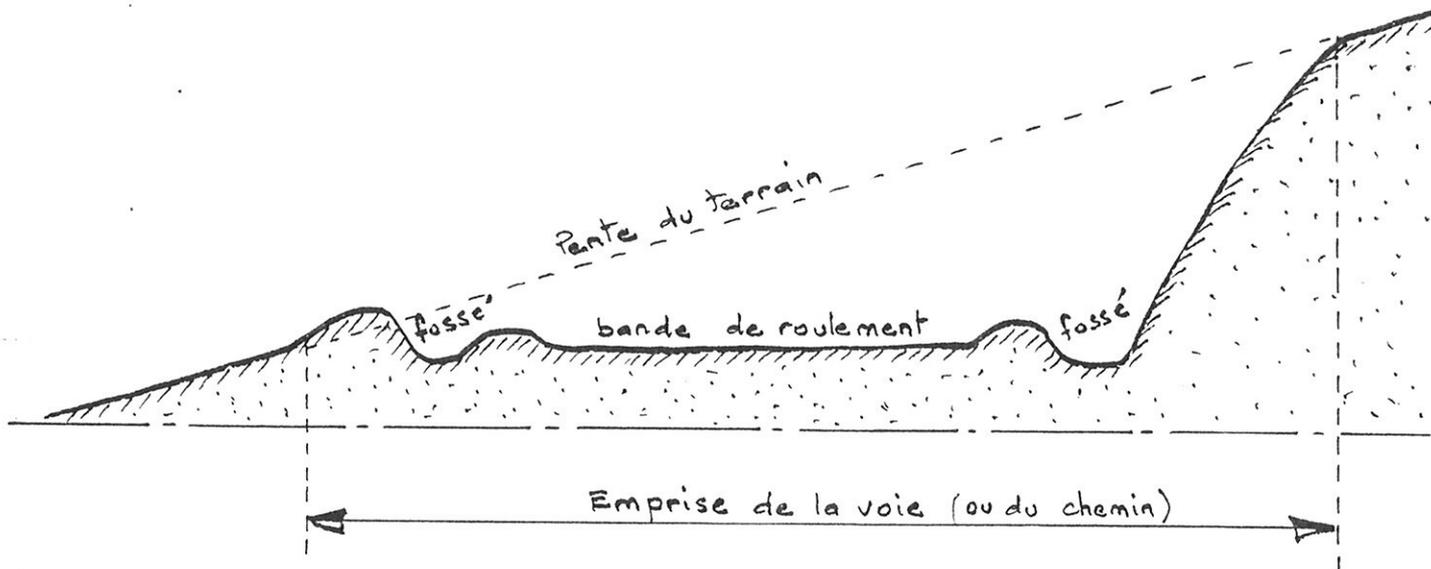
Autres nuisances dues aux repiquages, et tel est finalement l'objet de cet article, sont les problèmes d'élagage en bordure des voies communales et des chemins ruraux.

La loi oblige les propriétaires à élaguer en bordure des voies et chemins. Or, ceci est rarement respecté. Non seulement les paysages sont bouchés, mais les chemins aussi, empêchant même la circulation des véhicules, quand ce n'est pas des piétons. Actuellement un arrêté municipal fixe la hauteur d'élagage à 3 mètres. C'est nettement insuffisant si l'on considère la retombée des branches. Aussi, cet arrêté va être modifié et la hauteur d'élagage portée à 5 mètres. Si cette nouvelle disposition semble trop contraignante, les propriétaires auront aussi la ressource de couper un rang, reculant ainsi la plantation. De deux maux, il faut choisir le moindre, les maires ayant aussi la possibilité de fixer par arrêtés des distances de plantation en bordure des chemins ruraux. Pour ma part, je n'envisagerai cette mesure que si nous ne parvenons pas à obtenir un élagage satisfaisant.

Conscient d'en avoir dit trop ou pas assez et pour que chacun s'y retrouve il convient de distinguer 2 cas de figure : les voies et les chemins ruraux.

1) Les voies communales : Elles sont destinées à la circulation générale, reconnues comme telles et arrêtées par le conseil municipal. Elles font partie du domaine public de la commune. En bordure des voies communales, la distance de plantation est celle du code civil, c'est-à-dire 3 mètres, lorsque la hauteur dépasse 2 mètres. La limite à prendre en compte pour la mesure de la distance est le bord extérieur du fossé ou du talus. En effet, tout ce qui a contribué à la création de la voie (ou du chemin) est considéré comme faisant partie de la voie (ou du chemin).

.../..



2) Les chemins ruraux : Ce sont tous les autres chemins de la commune. Ils font partie de son domaine privé, en bordure de ces chemins, les plantations peuvent être effectuées en limite.

Mais la loi a prévu que le Maire puisse réglementer par arrêté la distance de plantations comme pour les voies communales.

On voit qu'il y a peut-être intérêt à élaguer sur une hauteur de 5 mètres plutôt que de provoquer une situation qui aboutirait à devoir couper à la base.

DEPOTS DES TAS DE BOIS . . . SUITE

=====

Dans ce domaine, une amélioration certaine a pu être constatée en dépit de certains cas particuliers qui restent à traiter.

Même si certains s'y sont pliés en traînant les pieds, nous dirons que dans l'ensemble, tout le monde y a mis de la bonne volonté. Merci donc aux gens compréhensifs.

IL faut savoir cependant, que nous restons vigilants et que la période de tolérance est passée.

R . M . Istes - C . E . S .

Qui sont-ils : Chômeurs en fin de droit - Personnes sans ressources -
Jeunes sans emploi .

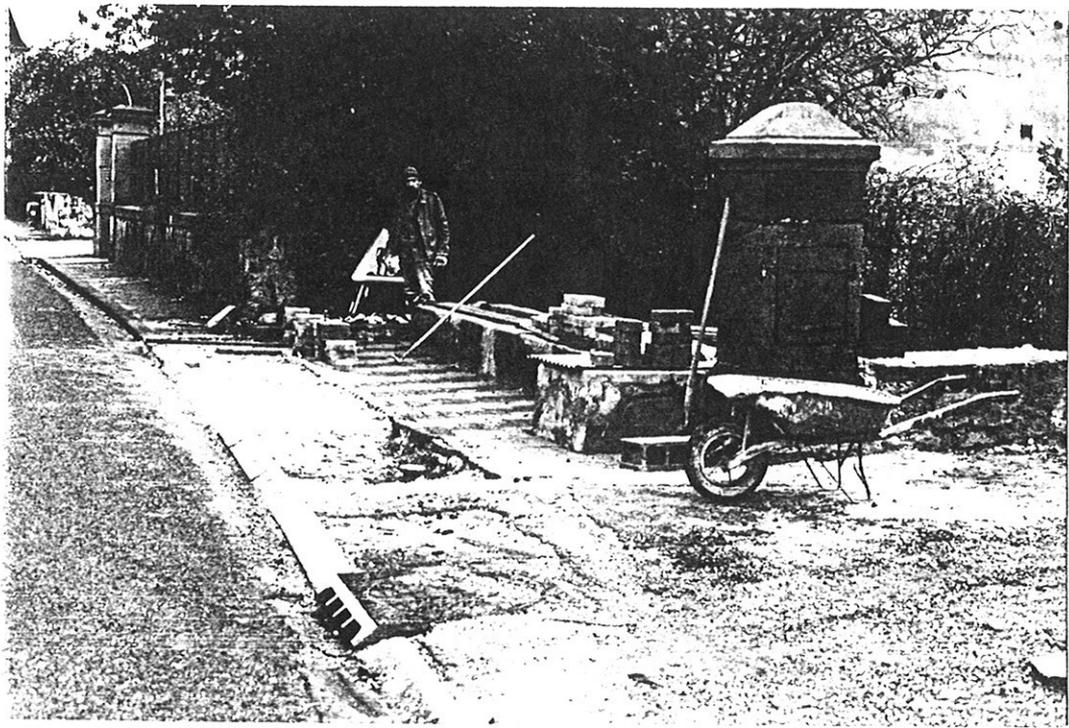
Rémunération : Sur la base de la moitié du SMIC, pour 80 heures de travail
par mois, payés par des fonds d'Etat .

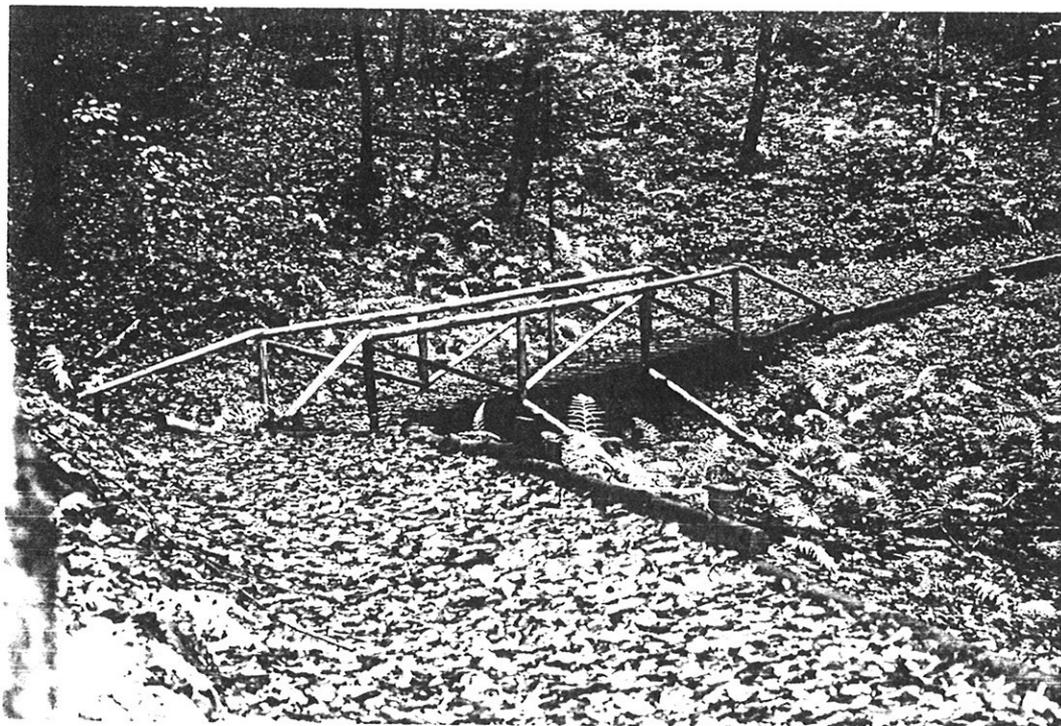
Que font-ils : Cette main d'oeuvre permet à la Commune d'entretenir les
abords de la Voirie Communale, la Fondation Veillon, les alentours de
la zone Artisanale, le Cimetière, les abords du Plan d'eau, plusieurs
fois dans la saison . Le nettoyage des chemins ruraux y compris les
talus, envahis par les rejets et les ronces, tels que le Chemin d'Allemagne,
La haie René, Le Chemin de la Bouhaie et surtout le chemin de " Chatillon
à Cirey sur Vezouze " .

Cela permet également la réalisation de travaux plus importants, promenade
vers la Cascade avec fabrication de main-courante, passerelle, pont de bois,
tout cela avec les perches façonnées en forêt communale .

N'oublions pas le " Parcours de Santé " pas complètement terminé et la
rénovation des fontaines qui est en cours .

Il serait injuste de ne pas mentionner, que tous ces travaux se réalisent
sous la surveillance et avec la compétence des Employés Communaux .





Les années passent. les problèmes de rénovation et surtout de mise aux normes deviennent de plus en plus cruciaux et urgents.

Améliorer les toilettes, moderniser la cuisine, ne suffit pas. Toute la distribution électrique est à revoir. L'éclairage de secours est à changer; les issues de secours à modifier; sans parler du chauffage et de la façade côté "usine" qu'il faudrait traiter. L'addition de tout cela est salée, très salée : 1,5 à 2 millions de francs !

Peut-on raisonnablement envisager de ne réaliser qu'une partie des travaux ? Difficile car tout est imbriqué.

Le conseil municipal devra trancher prochainement sachant que la salle des fêtes est très souvent le lieu d'expression des associations, permettant ainsi à la population de s'y retrouver. Si l'on considère par ailleurs que beaucoup de personnes extérieures à la commune la fréquentent également, il nous faut aussi prendre en compte le côté "vitrine" de cet imposant bâtiment communal.

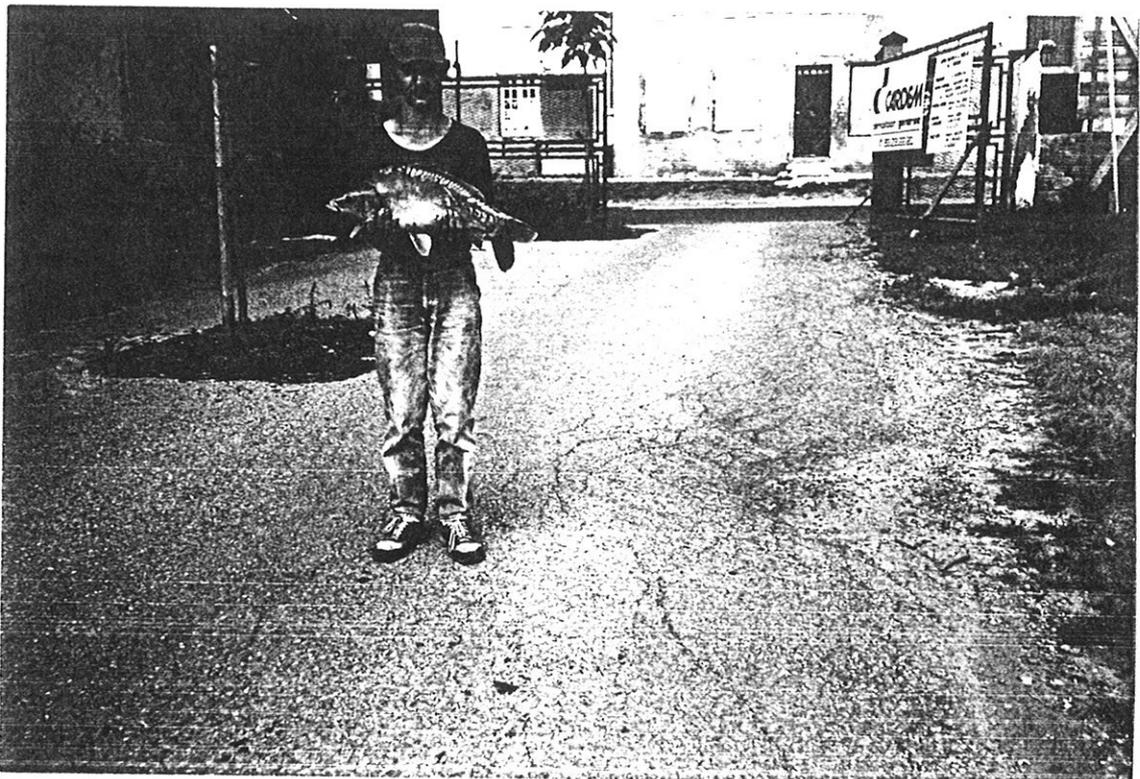
A suivre ...

LA PÊCHE

Le samedi 23 Novembre, nous avons procédé à la vidange de l'étang du VAL.

Après avoir tiré le filet, nous avons trié le poisson par espèces, enlevé les intrus tel que perches, carassins et sandres. Une seule déconvenue, pas un seul carpillon de cette année et pour cause les géniteurs ont été pris avant la fraie. Ensuite, nous avons remis à l'eau gardons, tanches et carpes. Prochainement, le Roseau de la Haute Vezouze procédera à un alevinage en carpes.

P. BESNARD



TOUJOURS D'ACTUALITE : L'EAU

Les employés communaux et les C.E.S. ont entrepris la rénovation de nos fontaines: les couvertures de tôles rouillées, vestiges d'une époque révolue, ont disparu ou vont disparaître. Les pavés déjà posés font les abords propres et coquets; lorsque le ragrément intérieur des auges dans la teinte "grès des Vosges" aura été fait, elles auront vraiment fait peau neuve. Restera à les doter de plaques portant leur nom et la provenance de l'eau qui les alimente et le "lifting" sera complet.

Mais si nous anticipions et voyions d'où vient cette eau limpide qui coule des "jettoirs" :

- 1) D'une source basse située en bordure de la rivière derrière l'ancienne scierie de Clineroche. Ce réseau "Basse pression" refait il y a environ 25 ans n'alimente que certaines fontaines de la Grand'rue: celles du bas du Bajeu (maison Charolet), de la forge Cayet, des maisons Duhaut-Clipfel et du bas de la rue Maix-Gammeron
- 2) De petites sources situées à proximité et captées; chacune des fontaines suivantes : Rayeterre, Beau-Soleil, haut de la Molière, a sa source propre; les fontaines de Morval et bas Beau-Soleil se partagent la même; celle du Haut Maix-Gammeron est une privilégiée: elle possède deux "jettoirs", l'un distribuant l'eau de la concession, l'autre celle de petites sources (3 viennent d'être mise à jour dans le talus en face un peu au-dessus
- 3) De la concession : c'est le cas des fontaines du Maix-Gammeron (Traverse), des cités de Cirey, du haut du Bajeu, de la Jean Mariotte et de la basse Molière.

C'est ce même réseau principal qui amène l'eau à nos robinets. Il est de type gravitaire, c'est-à-dire que son fonctionnement est basé sur le principe des vases communicants.

- Au départ les sources captées: celle de la Fontaine Lefebvre (la plus basse), les deux petites de la Noire-Basse, celles de Longval dans la forêt Gény.

- A l'arrivée le réservoir du haut du Beau-Soleil, situé à un niveau inférieur (légèrement) à celui de la source de la fontaine Lefebvre ce qui lui permet d'être le plus souvent bien rempli. Il déverse alors son trop plein dans le fossé en face de la maison Soudier.

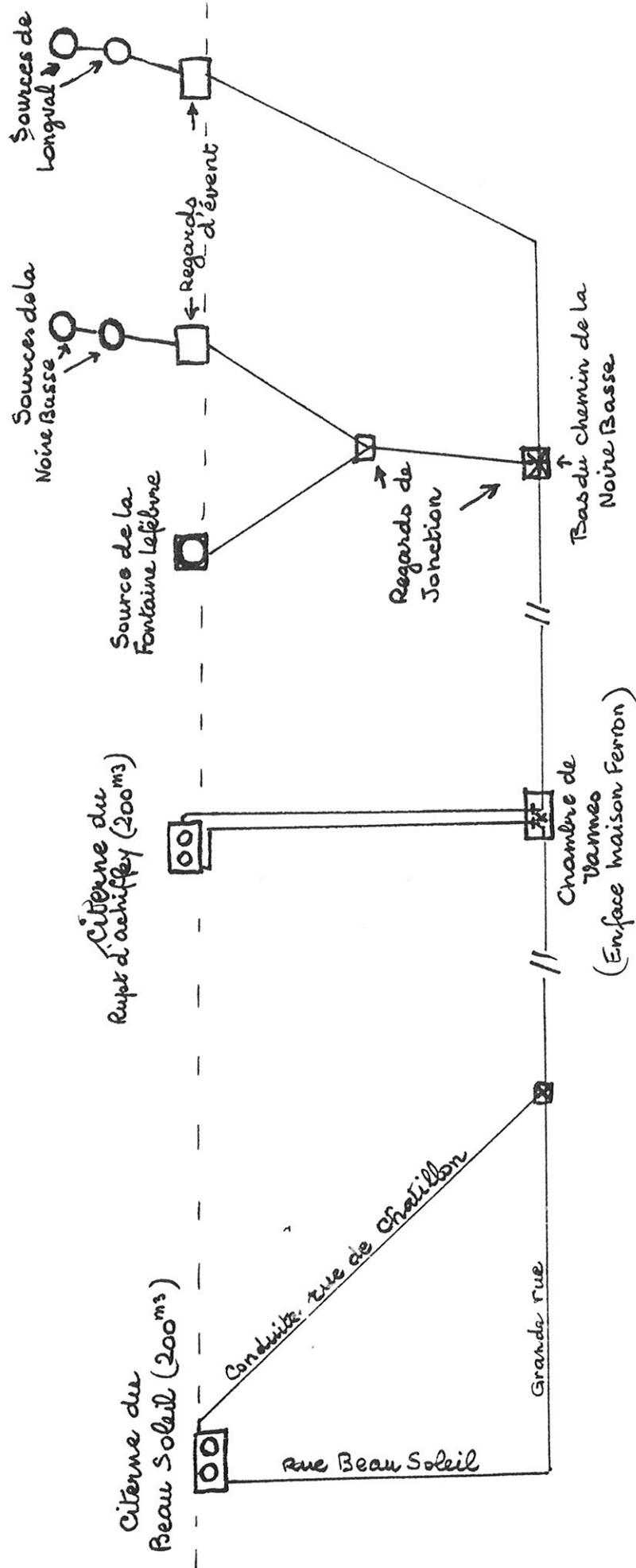
- Entre les deux, la conduite qui suit la Grand'rue et de laquelle partent tous les branchements vers les habitations.

A noter une "bavure" sur notre réseau : la citerne construite en 1928 au rapt d'Achiffey et qui ne sert strictement à rien alors qu'elle devrait constituer une réserve d'eau de 200 M³. Le maître d'oeuvre de l'époque s'est tout bonnement trompé dans ses calculs et il l'a placé un peu trop haut: il ne s'est donc jamais rempli.

Mais sachez que depuis la fermeture des usines, très grosses consommatrices d'eau (plus à elles seules que l'ensemble des particuliers) notre réseau est amplement suffisant. Reste qu'il a 65 ans et que sa rénovation, commencée l'an dernier, devra être poursuivie.

COMMUNE de VAL-ET-CHATILLON

SCHEMA de fonctionnement du réseau d'adduction d'eau potable



LA VIE
DES
ASSOCIATIONS



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
VAL-ET-CHATILLON

Peu de mouvement à signaler dans la société si ce n'est le départ du plus ancien de ses membres. M. André DENIS, atteint, selon ses dires, par la limite d'âge. Pendant 40 ans (dont une vingtaine en qualité de Président), par sa gaieté et son esprit de camaraderie, il a marqué la vie de la société. Sa présence nous manquera.

Deux nouveaux sont entrés dans l'association : Michel CHAROLET et Nicolas GENELOT. Bienvenue à eux.

La saison de chasse se déroule dans de bonnes conditions. Les efforts d'aménagement et de gestion se poursuivent avec d'autant plus de persévérance que le bail de location de la chasse en forêt communale a été renouvelé à l'amiable grâce à la bonne volonté du Conseil Municipal et de son Président.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le braconnage, la société a sollicité et obtenu, avec l'avis favorable de l'O.N.F., la prise d'un arrêté municipal interdisant la circulation de nuit sur les routes forestières entre certaines heures suivant les saisons. Cette mesure, déjà appliquée pratiquement partout ailleurs, ne devrait pas gêner les gens bien intentionnés. Les autres prendront des risques qui pourront coûter cher.

Le président : Roland DARDAINE



G.A.S. DU VAL - SECTION CROSS PEDESTRE

Pendant la saison 1990-1991, nos athlètes ont effectué plus de 300 sorties, dans les principales courses du département.

Leurs excellents résultats viennent récompenser la constance des coureurs et de leurs entraîneurs: 25 premières places et 70 places d'honneur; au trophée Sports-Loisirs qui a rassemblé sur sept courses les concurrents amateurs du département, Céline GENELOT décroche une première place, tandis que Ludovic OBELTZ et Stéphanie ARSON sont deuxièmes de la catégorie "Benjamins".

Sept déplacements se sont effectués en autocar, les voitures particulières ne suffisent plus, avec la nouvelle réglementation routière.

La Municipalité subventionne heureusement la Section pour couvrir les dépenses ainsi créées, qui sont très importantes.

Chacun des 31 athlètes que compte la Section a vu son équipement renouvelé.

Ils vont pouvoir monter fièrement leurs collants et maillots d'hiver et d'été agrémentés du "Renard" du Val, dans les douze compétitions programmées cette année.

M. Pierre CAYET aidé de Michel OBELTZ et Bruno MAZIN assurent bénévolement deux entraînements hebdomadaires fréquentés assidûment par vingt-six enfants et pré-adolescents qui ont choisi de pratiquer ce sport exigeant de solides qualités morales et physiques.

Les compétitions de Bras-de-fer ont dû être supprimés, avec le départ d'Alain SIMON, notre conseiller technique dans cette discipline.

L'accueil réservé à nos calendriers, toujours très positif, est un encouragement pour les athlètes et les responsables, qui ont décidé de renouveler l'expérience cette année.

Organisé le 16 juin 90 avec le concours de nombreux bénévoles, le septième Grand Cross de la Forêt a rassemblé près de 200 coureurs.

27 coupes ont été distribuées, récompensant les premiers de chaque catégorie.

Tous les concurrents ont reçu une médaille, et un lot lors de la tombola gratuite qui clôturait cet après-midi sportif.

Un repas amical a réuni en octobre les athlètes, les jeunes et leurs parents, les supporters, autour d'un savoureux méchoui; expérience à renouveler absolument, si nous nous fions aux commentaires des convives.

.../..

Les athlètes et les membres du Bureau:
Président: M. André LAURAIN
Vice-Président: M. Gilbert DURAND
Trésorier-Secrétaire: M. Roger MARRANT
Entraîneurs: MM. Pierre CAYET, Michel OBELTZ, Bruno MAZIN
convient dès maintenant la population du Val au 8ème Grand
Prix de la Forêt qui aura lieu le 14 juin 1992.
Et meilleurs voeux à tous !



CLUB VOSGIEN

IREY VAL ET CRATILLON

Le CLUB VOSGIEN a cette année encore suivi son petit bonhomme de chemin, au rythme lent des anciens... mais toujours présents aux sorties, soit en promenades ou aussi au travail, entretien de nos sentiers et de notre refuge.

En 1991, au début novembre, 22 sorties ont rassemblé 432 participants, c'est disons-le très honorable, mais, car il y a toujours un mais, la participation se cantonne à une moyenne d'âge qui se situe entre 40 et 60 ans...

Les jeunes de Val sont venus en nombre une seule fois cette année pour une belle sortie dans les hautes Vosges, avec escalade de rochers, (un très difficile passage) où tout le monde s'en est très bien sorti; il y avait un risque à prendre. Nous ne pouvons pas renouveler chaque dimanche ce genre de sortie. Il nous faut en premier lieu des voitures pour se rendre sur place et les bénévoles sont rares maintenant. Il devient de plus en plus difficile d'entreprendre et d'avoir un suivi dans la sauvegarde de nos sentiers, qui sont tous inscrits sur le Plan Départemental de la Randonnée en Meurthe-et-Moselle, pour l'intéressement des promeneurs, des vrais, même si le Club Vosgien se voit parfois injustement bafoué ou rendu responsable de certains maux; il faut quand même aller de l'avant sans se retourner.

La Municipalité de Val qui nous soutient moralement et financièrement l'a bien compris, s'orientant vers un côté qui reste quoi que l'on dise ou que l'on fasse, une issue positive à notre isolement géographique et à l'abandon dans lequel on nous plonge.

La forêt reste notre patrimoine touristique, et le randonneur qui effectue seul ou en petit groupe une incursion dans ce monde pur et silencieux de nos forêts, a bien compris que ce recyclage est nécessaire à l'être humain, non seulement pour son épanouissement physique, mais aussi pour garder un moral d'acier.

Que 1992 nous procure de la joie sur les sentiers du CLUB VOSGIEN, en famille, avec les enfants, pour une découverte d'un monde merveilleux tout proche.

C'est un appel à tous les jeunes et moins jeunes du Val.

Le Président : G. EPPE



9 rue de Clichy 75009 PARIS

☎ 874 53 99

C. C. P. 949-14 Y PARIS

Association Nationale placée
sous le haut patronage
du Président de la République

LE
SOUVENIR FRANÇAIS
reconnu d'utilité publique



*Couronné par
l'Académie Française
(1975)*

*Couronné par
l'Académie des Sciences
Morales et Politiques
(1978)*

Né, en 1871, en Lorraine et en Alsace occupées, créé en 1887 par M. NIESSEN, professeur d'origine Alsacienne, reconnu d'utilité publique en 1906, LE SOUVENIR FRANÇAIS a comme :

Missions

- Conserver la mémoire des morts pour la France et de ceux qui ont honoré notre pays par de belles actions.
- Veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments élevés à leur gloire en France et à l'étranger.
- Transmettre le flambeau du Souvenir aux générations successives.

Ses ressources proviennent essentiellement de la quête du 1^{er} Novembre, des cotisations des membres adhérents et d'indemnités du Ministère des Anciens Combattants.

Son organisation comprend un président général placé à la tête d'un conseil d'administration et d'un comité directeur, un délégué général par département et dans 60 pays étrangers ainsi qu'un président de comité par canton ou commune.

Ses réalisations s'expriment par l'entretien des tombes des morts pour la France, des monuments du SOUVENIR FRANÇAIS ainsi que par sa participation à celui de très nombreux autres monuments. Il assiste à toutes les cérémonies officielles et édite une revue trimestrielle.

Soutenir l'action du SOUVENIR FRANÇAIS c'est être conscient que l'avenir de la France ne peut se faire sans continuité avec son passé.

- 21 -

ASSOCIATION DES MUTILES COMBATTANTS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
=====

SECTION DE VAL-ET-CHATILLON

La section A.M.C. de VAL-ET-CHATILLON forte de 57 adhérents se porte bien; elle se veut être la gardienne fidèle du souvenir en liaison permanente avec la population.

LES ACTIVITES DE L'A.M.C.

DIMANCHE 13 JANVIER 1991 : La traditionnelle galette des rois avec présentation des voeux, réunissait 130 convives Anciens Combattants, Veuves d'Anciens Combattants et Amis, à la salle des fêtes dans la chaude ambiance habituelle. A cette occasion, des colis de douceurs ont été remis aux adhérents et adhérentes malades, hospitalisés, handicapés.

SAMEDI 16 MARS 1991 : Assemblée générale annuelle statutaire de la section. Compte-rendu d'activité et rapport moral par le Président HERY. -- Bilan financier détaillé de l'exercice 1990 avec présentation des divers documents comptables par le trésorier Henri GUENAIRE. ---Election au Comité.

DIMANCHE 05 MAI 1991 : Une forte délégation avec drapeau assiste à l'Assemblée Générale Départementale de l'A.M.C. à JARNY.

MERCREDI 08 MAI 1991 : Commémoration du 46° anniversaire de l'Armistice du 08 mai 1945. Office religieux. Cérémonie du Souvenir avec dépôt de gerbe au monument aux Morts, mais notons avec satisfaction la présence de 6 drapeaux : A.M.C. / VAL - 1234° section des médaillés militaires - A.F.N. -- F.F.I. -- GARS DU VAL -- RHIN ET DANUBE. Vin d'honneur offert par la municipalité. Banquet réunissant 73 convives.

SAMEDI 08 JUIN 1991 : 52 participants étaient présents au départ de la sortie familiale annuelle pour une journée découverte à la station thermale d'AMNEVILLE. Très bonne journée un peu fatigante pour les plus anciens, avec la surprise coutumière à l'instant du retour; alors que tout le monde est confortablement installé, le car têtù refuse obstinément de quitter son parking. Après une heure d'immobilisation émaillée de bons conseils et de scènes comiques, nous décidons de rentrer directement sur VAL-ET-CHATILLON.

DIMANCHE 16 JUIN 1991 : Une délégation avec drapeau conduite par le Président assiste à TANCONVILLE aux cérémonies commémoratives des COMBATS dits "DU BOIS DE BLAMONT" à la mémoire des soldats du 153° R.I.F. tombés au champ d'honneur en juin 1940.

MARDI 18 JUIN 1991 : à 18 heures 30, au monument aux morts, cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940 suivie d'un vin d'honneur offert par la Section à tous les présents.

DIMANCHE 14 JUILLET 1991 : Le Président HERY anime les activités diverses de l'après-midi.

VENDREDI 1° NOVEMBRE 1991 : Organisation de la quête nationale au profit du Souvenir Français qui rapporte la somme de 373 francs.

SAMEDI 02 NOVEMBRE 1991 : Obsèques de Monsieur Jean LAURAIN, doyen de section; présence d'une importante délégation avec drapeau conduite par le Président.

LUNDI 11 NOVEMBRE 1991 : Commémoration du 73ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.
Cérémonie au monument aux Morts à l'issue de l'office religieux célébré par l'Abbé Senger. Vin d'honneur offert par la Municipalité.
Banquet traditionnel avec 93 participants.

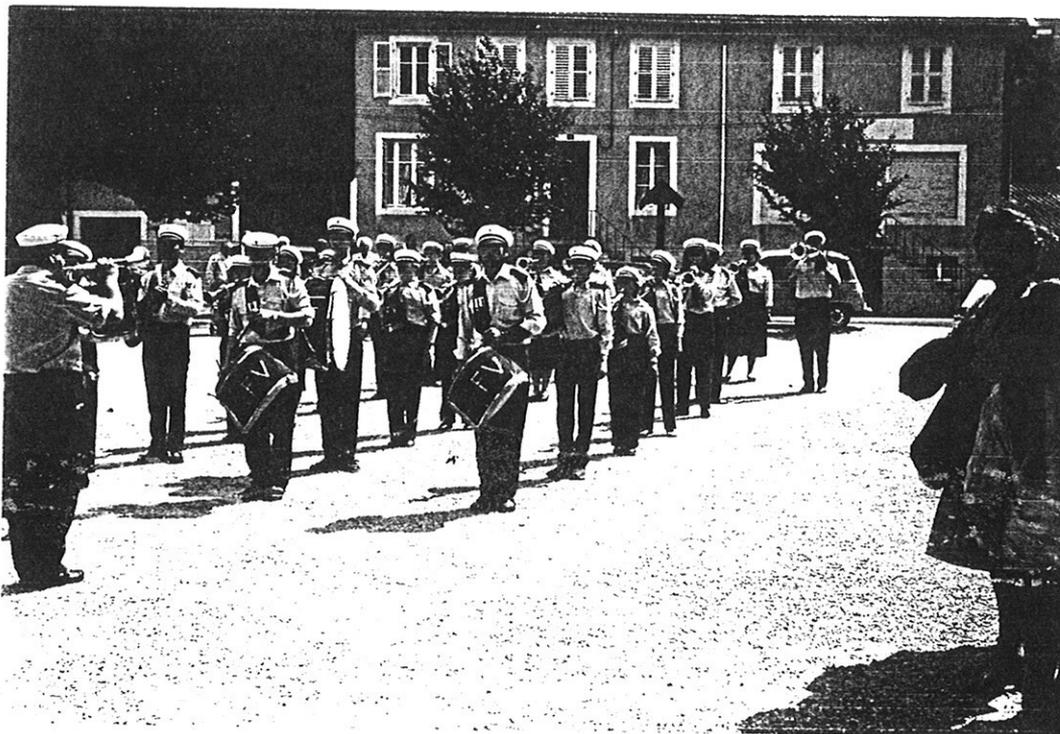
De plus, l'équipe active de la Section contribue à l'organisation à VAL-ET-CHATILLON d'autres manifestations. :

- Dimanche 20/10/1991 : journée de l'Amitié de la 1234° section de Médaillés Militaires
- Dimanche 06/10 1991 : Journée de la classe 45.
- Dimanche 24/11/1991 : Repas de l'Association des Veuves.

Dans l'immédiat : Dimanche 12 janvier 1992, grande fête de la galette des rois à partir de 15 heures dans l'ambiance habituelle. Pour cet hiver, nous envisageons d'intensifier notre action sociale et nos visites à nos adhérents et adhérentes âgés seuls, malades ou démunis afin de lutter efficacement contre la solitude et l'isolement. Nous nous devons de faire face à ces problèmes de société afin que notre réputation reste ce qu'elle est et même se surpasse, c'est-à-dire que nous soyons une association efficace, dynamique et généreuse pour le plus grand bien de tous nos adhérents et adhérentes.

Joyeux Noël et bonne année à tous.

Le Président HERY.



LA FANFARE DU VAL

=====

Une dernière page se tourne sur 1991.

La Fanfare du Val, votre fanfare, continue à progresser sur ce chemin de l'Espérance, ce chemin au profil du relief de notre Val, avec ses plats, ses descentes, mais aussi ses montées !...

Pas toujours facile !!.. Heureusement, il y a la volonté qui se trouve être le changement de vitesse de la phalange. Il est nécessaire de l'utiliser quelquefois. La réalisation de la bonne prestation en est le but.

Pourtant il flotte toujours dans l'air et de plus en plus, cette nostalgie des anciens temps, ces temps au cours desquels le recrutement était tellement facile. Avec quel enthousiasme les jeunes s'accrochaient aux sociétés quelqu'elles soient !

Maintenant la relève des dévoués anciens s'agrémente d'un gros point d'interrogation. C'est tellement dommage.

Faire partie d'une société, n'est-ce point une saine détente pour un enfant de 10 ans, n'est-ce point un apprentissage d'une discipline qui est nécessaire tout au long d'une vie ? Et puis apprendre à être fier de ce que l'on fait, et pour nous à la Fanfare, aimer à être regardé avec des yeux pleins d'admiration et de félicitation, n'est-ce point un but très valable ?

Parents, n'hésitez pas à nous envoyer vos enfants. Toutes les sociétés en ont besoin et n'oubliez pas que ces sociétés sont les reflets de la vie d'un pays. Imaginez un peu qu'il n'y en ait aucune dans notre Val !!!!...

Ceci dit avec espoir, revenons aux activités de la Fanfare au cours de l'année qui s'achève. Beaucoup de déplacements ont été effectués avec toujours des prestations très remarquées.

Présente dans les manifestations patriotiques de Val et de quelques autres pays voisins, elle a toujours apporté un concours très apprécié.

Au cours de l'année, par tradition maintenant, elle a organisé la fête des fleurs et le comité profite de l'occasion présente pour remercier les généreux acheteurs ou donateurs de tous pays. Beaucoup de remerciements sont également à attribuer aux municipalités de Val, de Petitmont, de Pexonne pour leurs aides qui, ajoutées à d'autres, permettent à la société de vivre correctement.

Merci aux dirigeants de l'A.M.C. et de la Société de football pour leur grande compréhension et leurs apports aussi sympathiques que substantiels.

Merci aux nouveaux mariés de l'année : ANTOINE - CHOWANSKI, ETIENNE - DEMIMIEUX, MICHELET - WSUNIER, qui ont pensé généreusement à la caisse de la Fanfare.

Merci aussi à tous les musiciens pour leur constante assiduité et pour leur désir de réaliser les meilleures prestations. Un merci spécial à leur intendant, Monsieur René BOUQUET, qui se dépense sans compter.

Le Président ne quittera pas la plume sans mentionner la disparition aussi cruelle que brutale de leur excellent camarade Patrick BENA, au cours de cette année. Il se fait l'interprète de tous les musiciens, en lui adressant une fois de plus en pensée, les marques de la plus belle des amitiés.

Bonne année, bonne santé et meilleurs vœux à tous.

Le Président : André DENIS

AVEC LES POMPIERS
=====

Bonne retraite Monsieur BURGUNDER !!!

Vous n'entendrez plus sa grande (....) lors des manoeuvres ! Entré au corps de sapeurs-pompiers en 1977, il a été un bon compagnon et un bon meneur durant ces années passées; toujours le premier à retrousser les manches dans les tâches difficiles, voire les plus ingrates; toujours un mot pour rire. Aussi pour tous les agréables moments passés avec lui, nous le remercions et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Classement cross

Cross d'arrondissement à BADONVILLER le 07/04/1991 :

FRANCK Jean-Paul	: 1°	
MAZIN Bruno	: 7°	
BESNARD Pierre	: 11°	Catégorie Seniors
CHAROLET Daniel	: 42°	
GEDOR René	: 7°	
DURAND Gilbert	: 10°	Catégorie Vétérans

Cross Départemental à BLAMONT le 23/02/1991 :

FRANCK Jean-Paul	: 3°	
MAZIN Bruno	: 37°	
BESNARD Pierre	: 86°	Catégorie Seniors (5° par équipe)
CHAROLET Daniel	: 88°	
GEDOR René	: 25°	
DURAND Gilbert	: 36°	Catégorie Vétérans (7° par équipe)

FRANCK Jean-Paul a été qualifié pour le cross national.

Les pompiers ont aussi participé au parcours sportif qui s'est déroulé à BLAMONT le 02/03/1991.

Les pompiers vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur réservez lors du passage de la vente de calendriers.

Joyeux Noël et bonne année à Tous.

Le Chef de corps : CHAROLET Daniel

ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES, CHEFS DE FAMILLE

=====

Section de Val-Cirey

La section compte actuellement 57 adhérentes pour lesquelles nous avons oeuvré de notre mieux afin de répondre aux quatre buts de l'association : informer, aider, défendre et lutter contre la solitude.

Sur ce dernier domaine, des réunions amicales, un séjour de vacances furent proposés. L'assemblée générale départementale s'est tenue le 03 Mars 1991 à NANCY. Onze adhérentes de notre section y ont participé. Après le repas pris en commun, les présents assistèrent à un joli divertissement animé par la présidente de la chorale de la Voix d'Or à Malzéville.

Le 10 mars, avait lieu à VAL-ET-CHATILLON, l'assemblée générale de notre section (rapports moraux et financiers furent écoutés par 23 adhérentes auxquelles s'étaient jointes quatre veuves de Baccarat). Là aussi, un repas servi. Quelques chants et une petite promenade pour admirer le paysage vu du beau sentier réalisé par la municipalité et ce fut l'heure de se quitter.

En mai, nous avons eu le plaisir de voir la candidature d'une de nos adhérentes, mère de famille nombreuse de Val-et-Chatillon, retenue pour un séjour de trois semaines à la Ciotat, séjour offert par l'UDAF de Meurthe-et-Moselle. L'adhérente fut bien sûr ravie.

Le 16 juin avait lieu le voyage départemental. Nous devions visiter le matin, le jardin d'altitude du CHivelet. Un brouillard glacial nous fit écourter le programme. Heureusement, un bon repas nous attendait à la ferme auberge des Trois Fours. L'après-midi, l'horizon enfin dégagé nous permit un tour de lac à GERARDMER. Nous quittions alors les nancéiennes, et pour les 20 de Baccarat et 17 de Cirey, un arrêt eut lieu dans une cafétéria de Jeuxey près d'Epinal.

C'est en septembre (du 14 au 23) qu'eut lieu le séjour de vacances et cela à Clairvaux les Lacs (Jura). 54 personnes y prirent part. Le barrage de Vouglans, le cirque naturel de Beaume les Messieurs, le château des automates à la deschaux (spectacle unique en europe), Ivoire (Haute Savoie), Saint Claude, Salins les Bains n'ont plus de secrets pour nos Lorraines.

Outre cela, visites d'atelier : tourneur sur bois, tourneur sur corne, boisellerie, taxidermiste, lacs et cascades complètent notre connaissance du Jura.

Les activités 91 ont trouvé leur clôture par un repas de l'amitié le 24 novembre à VAL-ET-CHATILLON : 88 participantes de Baccarat, Cirey, Nancy. Bonne ambiance : chansons, histoires et quelques pas de danse, pourquoi pas ? . L'heure était à la détente.

1992 verra sans doute l'annonce d'un congrès pour 1993; Où aura-t-il lieu? En Lorraine? Vichy primitivement retenu a été abandonné en raison de la cherté. Laissons nos parisiennes trouver le lieu adéquat. Pour nous l'important, c'est le résultat de ce congrès. A chacun des précédents : Strasbourg, Bordeaux, Nice, Paris, il a été obtenu un petit plus à notre sort.

En attendant, je souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année et formule de bons voeux pour l'année à venir.

La responsable de la section.

G. KLEIN

JEUNESSE SPORTIVE
DE VAL-ET-CHATILLON
=====

Depuis déjà quelques années, la J.S. Val évolue en championnat de 3° division départementale. Au cours de la saison 90/91, l'équipe s'est honorablement comportée en terminant 6° de son groupe.

Saison 91/92, le club se compose de : - 19 joueurs
- 4 dirigeants

Pour compenser le départ de certains seniors (retraite, arrêt...), la J.S.Val a enregistré le recrutement de sept joueurs dont, malheureusement, un seul est issu du terroir local.

A l'heure actuelle, avec la venue de bons joueurs, l'équipe n'a pas le rendement qu'elle espérait, car au classement elle occupe le bas du tableau; pourtant la J.S. Val obtient d'excellents résultats, mais n'arrive pas à concrétiser ses matchs par des victoires. Cela est dû en partie à la malchance et à la stérilité offensive de l'équipe. La J.S. Val serait-elle poursuivie par "la sorcière aux dents vertes" ?

Ces résultats ne mettent pas en cause l'ambiance qui règne au sein du club, ni l'optimisme de l'équipe dirigeante qui ambitionne à brève échéance, la montée en division supérieure, soit la 2° série. Pour que cette accession soit possible, il faut que le club fournisse un arbitre officiel et engage au minimum une équipe de jeunes; c'est pourquoi la J.S. Val, également pour préparer son avenir, envisage dans le premier semestre 1992, une réunion préparatoire avec les parents afin de créer une ou plusieurs équipes de jeunes.

Quant à la présence d'un arbitre officiel, je peux affirmer que cette situation est acquise, puisqu'un habitant du Val officiant en ce moment comme arbitre indépendant, a donné son accord pour faire partie de notre société lors de la prochaine saison; c'est avec une grande satisfaction que le club a accueilli cette proposition.

La J.S. Val a bon moral et espère, avec l'appui de tous, réunir ses objectifs.

Le club remercie les personnes ayant manifesté leur intérêt en assistant ou en participant aux activités organisées par la J.S. Val en 1991 : Feux de la Saint Jean, Challenge du Conseil Général, vente de calendriers.

Joyeux Noël et bonne année 1992.

Le Président : Jöel BRAULT

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE
=====

Comme les années passées, l'Association Sportive de l'Ecole vient vous présenter ses meilleurs voeux pour 1991.

En avril, nous avons organisé le désormais célèbre Rallye Promenade. Il remporte un vif succès auprès des jeunes et des moins jeunes. C'est un après-midi et une soirée remplis de surprises, de rires et de bonne humeur.

Les rencontres sportives inter-écoles sont toujours au programme. L'école de Petitmont nous rend visite trois fois dans l'année; et les élèves de Val sont heureux de se mesurer sportivement à d'autres écoliers. La dernière rencontre a réuni les écoles de Bertrambois, Petitmont et Val. Après les épreuves, tous les enfants ont pique-niqué en forêt.

Pour le voyage SNCF aux grottes de Han, l'Association a participé aux frais de transport en frétant un bus qui a transporté les enfants à la gare de Nancy.

Pour bien terminer l'année scolaire, l'Association a organisé avec l'aide de la coopérative de l'école, une kermesse. Les parents ont pu admirer les objets réalisés par les enfants.

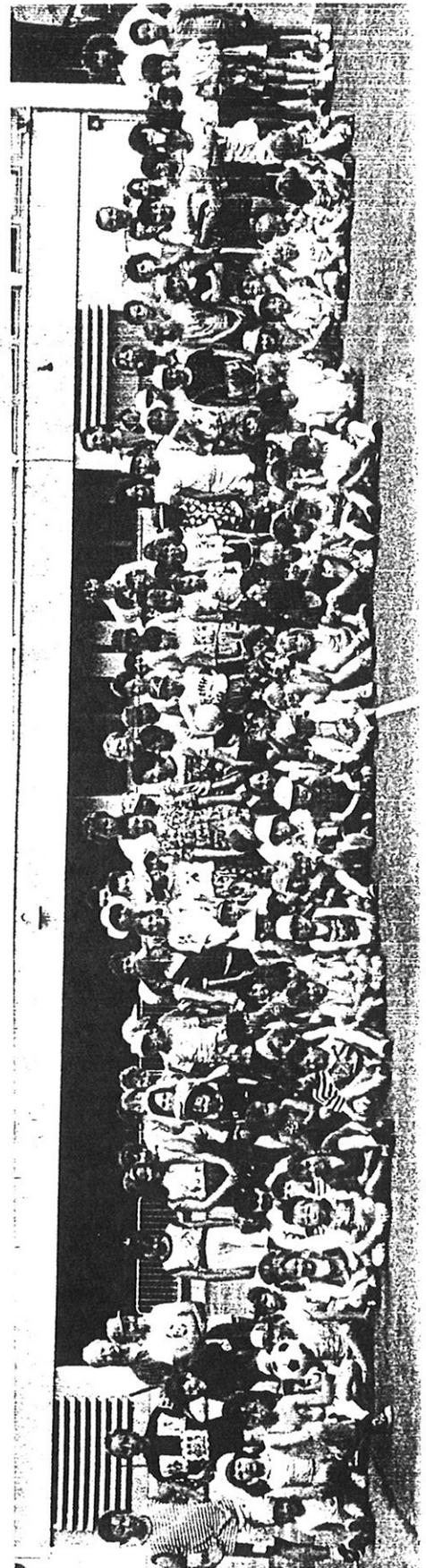
Nous remercions les parents et les enseignants pour leur dévouement.

Un changement s'est également effectué au sein du bureau de l'association. Madame CREMEL Pascale a été élue trésorière en remplacement de notre ami BENA Patrick.

Bonne année à tous !

La secrétaire :

Françoise ETIENNE



ATELIER COUTURE

=====

Depuis bientôt 2 ans, un atelier couture et créations fonctionne au Val. Tous les jeudis après-midi, des femmes se réunissent à la mairie.

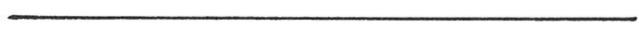
Nous réalisons ensemble des travaux de couture, des vêtements. Mais nous abordons également d'autres sujets, problèmes de santé, de gestion ou tout simplement recettes de cuisine.

Seule ombre à notre tableau, le peu d'effectif de notre groupe. En effet, peu de femmes sont intéressées par ces activités, à notre grand regret.

Nous regrettons aussi le départ prochain de notre conseillère et désormais amie Mademoiselle BARBERIS qui nous quite en décembre pour le soleil de l'Hérault.

Nous remercions la municipalité qui nous prête une salle.

Bonne année à tous !



GAS DU VAL - SECTION TIR

=====

HELAS, trois fois hélas, deux tireurs pour la saison 1991. C'est peu ! Malgré le S.O.S. lancé sur le bulletin municipal de décembre 1990.

Qu'allons-nous faire??

Réagissons, ne nous laissons pas abattre, puisque le Tir semble désintéresser les jeunes et les moins jeunes, la section met à l'étude de lancer pour 1992, des randonnées VTT sur des circuits de forêts dans le secteur de VAL-ET-CHATILLON.

En espérant avoir exaucé le voeu des personnes désirant faire de belles promenades, rendez-vous est donné pour le printemps prochain.

Dans cette attente, meilleurs voeux à tous pour 1992.

Le Président : A. LAUDO

L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

73 familles adhérentes

SES ACTIVITES EN 1991 -

=====

1) Au CLUB 3° AGE :

- Réunions bi-mensuelles
- 2 sorties très appréciées à KIRRVILLER, le 23 janvier et le 20 novembre
- Un repas le 14 avril, agréable dimanche entre amis
- Repas choucroute le 27 octobre: satisfaisant pour tous et qui permettra de subvenir aux besoins du Club (chauffage, goûters, sorties)
- Le goûter de Noël

2) Au CLUB FEMININ :

- Réunions bi-mensuelles le mardi après-midi et le vendredi soir pour les jeunes femmes qui travaillent
- Un thé dansant le 20 janvier
- Le défilé carnavalesque le 7 avril avec en plus cette année: un char "Au clair de la lune" pour les enfants
- Une sortie à STRASBOURG le 7 décembre au marché de Noël
- La visite de St-Nicolas pour les enfants de l'A.F.

SES PROJETS -

=====

- Un thé dansant le dimanche 19 janvier 1992
- Une ruche peut-être si nos "jeunes" sont intéressés et s'en occupent

NOS REGRETS -

=====

- Les vides laissés par les personnes âgées qui nous ont quittés et que les nouveaux retraités ne semblent pas décidés à combler
- La trop modeste participation de certains adhérents aux différentes manifestations organisées par l'Association

Faisons confiance à la nouvelle année et souhaitons-la très bonne à tous.



La Présidente : J. DARDAINE

COMITE DES FETES
=====

Arbre de Noël des enfants des écoles (décembre 1990)

Comme annoncé l'année passée, la formule a été modifiée. Les enfants se sont rendus, en car, à la salle Bon Accueil de BLAMONT où ils y ont retrouvé leurs petits camarades de cette commune. C'est en effet conjointement avec les écoles de BLAMONT que cette journée avait été organisée.

Au programme : un film "Merlin l'enchanteur" de WALT DISNEY suivi d'une distribution de cornets de friandises (offert par BLAMONT). Au retour, le goûter traditionnel a été servi ainsi que les friandises (offert par Val, cette fois).

Satisfaction, donc et renouvellement de la même formule pour cette année.

Saint Sylvestre : Contrat rempli, et par la même occasion la salle des fêtes aussi. Excellente nuit animée par Cathy Grandthurin qui fut très appréciée.

13 juillet : Le feu d'artifice normalement financé par la seule municipalité, a cette fois bénéficié d'une aide financière du comité des fêtes. C'est pourquoi chacun n'a pas manqué de remarquer son éclat particulier.

14 juillet : Comme l'année précédente, mais avec la pluie en plus. Bonne ambiance tout de même.



. V I E Q U O T I D I E N N E

. L E S A V I E Z S A V I E Z - V O U S ?

. J E U X

. H U M O U R

V I E Q U O T I D I E N N E
=====

LES ETRENNES : ÇA SE MERITE

A qui ? Combien ? Est-ce obligatoire de donner des sous à tous ceux qui frappent à la porte?... Douloureuses questions à cette époque de l'année où le porte-monnaie est soumis à rude épreuve.

Bonjour, voilà les pompiers. Bonsoir, nous sommes les facteurs... Puis suivent les éboueurs, la Croix Rouge, le secours populaire, les Paralysés de France, les aveugles... Le grand défilé commence. Et avec lui, l'affreux dilemme : Combien donner et à qui donner ?

A une époque où la bourse est déjà mise à rude épreuve entre les cadeaux et les repas de fêtes, il est difficile de satisfaire tout le monde.

Un usage et non une obligation

Les étrennes ne sont pas obligatoires. Mais au fil des ans, elles sont entrées dans l'usage et quand on refuse de donner une petite pièce, la corporation repoussée fait la grimace. Dommage de se brouiller avec le facteur ou avec les éboueurs.

Alors autant faire un petit geste. Théoriquement, la moyenne est de 50 F. Au bout du compte, cela fera une grosse somme. Alors à la rescousse les petites astuces !

Pourquoi ne pas remplacer l'argent liquide par un cadeau : calculette, produits de beauté, gadgets.



De petits cadeaux feront l'affaire

On a toujours en réserve des petits objets qui peuvent faire plaisir. Parfaits pour la jeune fille qui garde les enfants ou pour la fille de la gardienne. Il est toujours possible aussi d'offrir à la maman une bonne bouteille accompagnée d'un bouquet de fleurs.

Quant à l'institutrice de votre fils, c'est la boîte de chocolats qui est de mise... Mais des fleurs ou un gadget la raviront autant. C'est surtout l'enfant qui tient à lui faire un cadeau.

Mais les facteurs, éboueurs, et autres corporations préfèrent, eux, du liquide dont ils se serviront pour un voyage ou un bon dîner.

Prévoir une enveloppe avec des pièces de dix francs évitera d'être rouge de confusion en rétorquant "je n'ai pas de monnaie". Ainsi pas de problème pour donner 20 ou 30 francs.

Un petit geste à l'époque des fêtes qui permet d'entretenir des relations de bon voisinage.

P E L E - M E L E
=====

A DROITE TOUTE

C'est en 1807 que Napoléon imposa la conduite à droite en Europe. Il le fit sans aucun doute par représailles à l'égard des anglais qu'il n'affectionnait guère et contre lesquels il avait instauré "le blocus continental".

DU POISSON EN AVRIL

La tradition du poisson d'avril est séculaire et européenne. A l'origine, il s'agissait, semble-t-il, d'une moquerie dirigée contre les pêcheurs. Depuis des siècles, la fermeture de la pêche en France est généralisée au 1^o avril en raison de la ponte. Pour taquiner les pêcheurs d'eau douce privés de poisson, on leur envoyait des harengs. Cette explication est remise en cause par certains car, la date d'ouverture de la pêche variant selon la catégorie des rivières et leur situation, elle ne saurait être valable pour tous les pays européens. Une autre explication a donc été avancée sur la tradition du poisson d'avril.

Celle-ci pourrait dater de la fin du XVI^o siècle lorsque l'on a cessé de faire commencer l'année civile au 1^o avril.

On accrochait un "poisson" dans le dos de ceux qui ne recevaient pas de cadeaux à cette date. Le choix du 1^o janvier n'a en effet été imposé qu'en 1564 en France, mais en 1582 en Italie, Espagne, Portugal, Pays-Bas et en 1584 en Allemagne.

DISPARUES SANS LAISSER DE TRACES

Les empreintes digitales ne figurent plus sur les papiers d'identité. Cette initiative du préfet de police de Paris qui datait de 1921 fut supprimée par une circulaire, le 1^o décembre 1974, en raison de l'inutilité du procédé. En effet, les services de police ne faisaient jamais le rapprochement entre les empreintes de la carte d'identité et celles de leurs fichiers ! Nous étions d'ailleurs les seuls en Europe à causer cette gêne aux administrés.

PERMIS DE CONDUIRE

41 % des femmes obtiennent leur permis de conduire du premier coup, contre 63 % pour les hommes. La tendance s'inverse à la deuxième tentative : 34 % des femmes reçues contre 26 % d'hommes.

LE DOUBLE

La minute de silence, née en France le 11 novembre 1919 pour le premier anniversaire de l'Armistice, existe dans de nombreux autres pays. Mais comme les Anglais ne font rien comme tout le monde, chez eux, elle dure deux minutes...

EN TOUTES LETTRES

Nous écrivons souvent le mot "cedex" sans en connaître la signification. Cedex est le sigle de Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle. Cette mention, que l'on ajoute au code postal du bureau distributeur, est réservée aux boîtes postales ou aux distributions spéciales (administration et usagers importants notamment).

LE SAVIEZ-VOUS ?

=====

Confusion, ignorance ou incertitude : la langue française est si riche qu'elle nous conduit souvent à employer un mot pour un autre. Mise au point et ... humour.

ANGLAIS ET BRITANNIQUES ?

Les anglais sont les habitants de l'Angleterre. Celle-ci est délimitée au Nord par l'Ecosse et à l'Ouest par le Pays de Galle. Le tout forme la Grande-Bretagne. Sachez que le Royaume-Uni est, lui, composé de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

L'Irlande, quant à elle, est un pays souverain qui n'a rien à voir ni avec l'Angleterre, ni avec la Grande-Bretagne, ni avec le Royaume-Uni. Alors, ne confondez surtout pas !

CURE, PRETRE OU ABBE ?

Le curé est le responsable de la paroisse dont il a la charge et il est aidé par l'abbé. L'abbé est en quelque sorte l'adjoint du curé. Ils sont tous deux des prêtres ordonnés par l'évêque et ont pour fonction le ministère presbytérien (dire la messe, donner les sacrements, etc.).

CONGELE OU SURGELE ?

Si vous ne connaissez pas la différence entre congelé et surgelé, c'est normal; elle est infime. Congeler une denrée alimentaire, c'est la soumettre à l'action du froid pour qu'elle se conserve. Surgeler, c'est congeler à très basse température en un temps réduit. L'opération de surgélation ne peut donc s'effectuer que dans le cadre industriel. Pour congeler vous-même un aliment, il suffit de le glisser dans le freezer ou dans le compartiment de congélation de votre réfrigérateur.

HORLOGE OU PENDULE ?

Elles nous permettent toutes deux de mesurer le temps. La pendule est une horloge munie d'un système de balancier appelé pendule, d'où son nom.

AUTOBUS OU AUTOCAR ?

Ne confondez pas l'autobus et l'autocar, vous risqueriez de ne pas arriver à bon port. En effet, un autobus est destiné au transport en commun urbain et l'autocar au transport collectif d'une ville à l'autre ou au tourisme.

FEUILLE OU PAGE ?

Une page est un côté d'une feuille de papier. Une feuille comprend deux pages. Un livre de quatre cents pages comporte deux cents feuillets. On dit également un feuillet de papier.

LE RAMASSAGE : UNE TOLERANCE

Le ramassage des champignons dans les forêts, qu'elles soient domaniales ou privées, bénéficie d'une tolérance pour la consommation personnelle. Dans le cas des ramassages à but commercial, il est nécessaire de demander une autorisation (qui peut être refusée), soit à l'Office national des forêts, soit au propriétaire de la forêt. Celui-ci peut d'ailleurs interdire toute cueillette même à usage personnel. Dans un parc naturel régional ou national, la cueillette des champignons peut être limitée, ou même interdite : il faut se renseigner auprès des services d'information de ces parcs.

UN BILLET DÉVORÉ PAR VOTRE CHIEN...

Les cas où la banque refuse de vous rembourser.

Zut et zut ! Votre jeune chien vient de déchiqueter un billet de banque à moins que ce soit votre bébé qui en fait des confettis ! Que faire ?

Eh bien, il ne faut jamais le jeter ! Il faut le porter à votre banque ou mieux à l'un des guichets de la Banque de France. Car, si elle a toujours le droit de refuser d'échanger les billets, la Banque de France examine chaque cas particulier avec grand soin.

Mais elle a fixé des règles d'échange strictes, qui sont les suivantes :

1°-Coupures de 10 F., 100 F. et 200 F.:

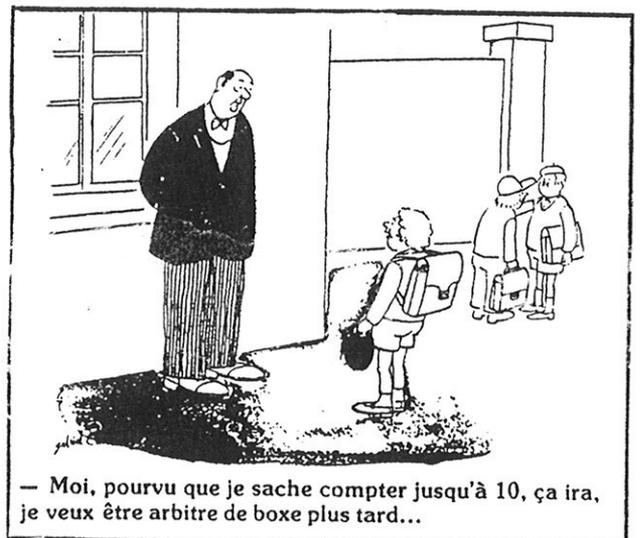
On doit pouvoir présenter un peu plus de la moitié du billet, même s'il n'y a plus de numéro, dans le cas où la coupure est déchirée sur toute sa largeur ou sa longueur. Sinon l'échange sera refusé !

2°-Coupures de 500 F. :

L'échange est immédiat si le fragment représente plus des $\frac{3}{5}$ du billet intact. Mais attention : les fragments inférieurs aux $\frac{2}{5}$ du billet intacts sont refusés. Si la surface du fragment présenté est comprise entre $\frac{2}{5}$ et $\frac{3}{5}$ du billet intact, l'échange sera différé. Soit jusqu'à présentation de la partie manquante, soit à l'expiration d'un délai de 3 ans si on ne retrouve pas l'autre fragment.

Ces règles sont également valables pour les billets brûlés.

Enfin, sachez que, si vous êtes en possession de billets de banque retirés de la circulation, ils peuvent être échangés n'importe quand à tous les guichets de la Banque de France, sans aucune date limite.



Certains prétendent que les questions ci-dessous sont posées au
BACCALAUREAT BELGE ?

- 1/ - Vous mettez votre réveil à sonner à 9 heures du matin, vous vous couchez à 8 heures, combien de temps pouvez-vous dormir ?
- 2/ - Diviser 30 par 1/2 ajouter 10. Combien cela fait-il ?
- 3/ - Vous entrez dans une pièce avec une allumette à la main. il fait noir dans la pièce, il n'y a pas d'électricité, mais une bougie, une cuisinière à gaz et une lampe à pétrole. Qu'allumez-vous en premier ?
- 4/ - Un fermier a 17 vaches, elles crèvent toutes, sauf 9. Combien en reste-t-il ?
- 5/ - Votre médecin vous donne trois cachets à prendre à raison d'un toutes les 1/2 heures. Combien de temps cela prendra-t-il ?
- 6/ - En U.R.S.S., est-il possible qu'un homme épouse la soeur de sa veuve ?
- 7/ - Le 14 Juillet existe-t-il en Grande Bretagne ?
- 8/ - Combien y-a-t-il de mois ayant 28 Jours, sachant que certains en comptent 30 ou 31 ?
- 9/ - Pourquoi certains Français portent-ils des bretelles, bleu blanc rouge ?
- 10/ - Un archéologue prétent avoir trouvé des pièces étant gravé de l'AN 65 avant JESUS CHRIST. Cela est-il possible ?
- 11/ - Que s'est-il passé le 25 Décembre 1935 ?
- 12/ - Combien d'animaux de chaque espèce MOÏSE a-t-il amené sur son arche ?
- 13/ - Un avion Français avec 10 Français et 10 Suisses, s'écrase à la frontière FRANCO-SUISSE. Où doit-on enterrer les rescapés Suisses ?
- 14/ - Un gardien de nuit meurt le jour. Touche-t-il une pension ?

Consignez vos réponses ci-dessous et reportez-vous page 39

- | | |
|----------|-----------|
| 1) | 8) |
| 2) | 9) |
| 3) | 10) |
| 4) | 11) |
| 5) | 12) |
| 6) | 13) |
| 7) | 14) |

C H A M P I G N O N S M E L E S

Trouvez ces mots inscrits dans la grille ci-dessous : horizontalement, verticalement , de gauche à droite et en diagonale .

- | | | |
|-----------------------|-----------------|-------------------|
| A N N E A U | G I R O L L E | P I E D |
| A M A N I T E | L E P I O T T E | P O L Y P O R E |
| B O L E T | L A C T A I R E | R U S S U L E |
| B I S E | L A M E L L E S | S A V E U R |
| C H A N T E R E L L E | M O R I L L E | S P O R E S |
| C E P E | M O U S S E | T R U F F E |
| C L A V A I R E | M O R T E L | T R O M P E T T E |
| C O P R I N | O D E U R | V E N E N E U X |
| C O M E S T I B L E | O R O N G E | V O L V E |
| C H A P E A U | P L E U R O T E | |

E	C	L	I	C	A	H	S	P	O	R	E	S	S	U	O	M	B
S	R	H	E	J	B	R	I	L	T	A	U	A	E	P	A	H	C
V	L	O	A	T	V	T	B	E	P	E	C	B	L	C	N	U	T
B	T	X	P	N	R	C	R	U	E	V	A	S	L	D	N	E	V
C	G	H	A	Y	T	O	Q	R	A	L	A	B	E	G	E	T	T
G	I	R	O	L	L	E	M	O	C	O	M	I	M	H	A	R	F
F	E	G	N	O	R	O	R	T	P	V	A	C	A	E	U	O	R
P	O	M	E	R	D	N	P	E	O	E	N	D	L	F	J	M	S
T	S	R	E	R	I	A	V	A	L	C	I	B	F	V	T	P	E
G	E	R	I	A	T	C	A	L	O	L	T	E	L	O	B	E	S
C	L	R	K	E	D	E	I	P	J	L	E	P	I	O	T	T	E
A	E	N	O	T	S	R	R	U	S	S	U	L	E	T	A	T	I
M	R	U	E	D	O	I	E	A	U	X	U	E	N	E	N	E	V
L	P	A	U	M	N	S	B	E	L	B	I	T	S	E	M	O	C

LE SERMON DE PAMPERIGOUSTE

" De Pamperigouste on en vit la fumée ..." Alphonse DAUDET.

Pour remonter un peu les finances de la paroisse de Pamperigouste, le curé a songé à imiter les postes radiophoniques en faisant lui aussi de la publicité.

Il a signé des contrats avec quelques grandes firmes, et c'est ainsi qu'un dimanche matin, les fidèles purent entendre ce sermon assez inattendu :

" Mes biens chers frères, selon les Saintes Ecritures, la terre est une vallée de larmes où nous n'éprouvons que des souffrances. Alors, me direz-vous, sur cette terre, impossible d'être heureux ?

Si ! D'abord on peut vivre d'amour et de Gini. Et puis les Saints peuvent nous aider. Si vous avez soif, il y a St Raphaël. Si vous voulez de beaux tapis, il y a St Maclou. En outre, il y a parfois de bons moments. Par exemple, quand on reçoit le catalogue de la Redoute. Ou quand on va choisir un beau mobilier aux Galeries Barbes, avec buffet campagnard gratuit et crédit personnalisé à long terme.

Mais ce long terme, où vous mènera-t-il ? Au jugement dernier ! Car le trépas vient à son heure, et le Seigneur malheureusement, n'a pas choisi la montre Seiko à quartz pour vous donner l'heure exacte.

Vous devez songer à votre salut ...(les copains).

Vous avez avec le Créateur, un contrat de confiance, comme avec Darty. Darty vous offre les prix les plus bas, la garantie, le dépannage gratuit ... mais à Dieu, c'est vous qui devrez des comptes !

Dieu vous dira : je t'avais donné une âme. L'as-tu bien entretenue ?

Il vous faudra rendre compte de vos actions. Vos mauvaises actions, vos bonnes actions ... dont la meilleure est évidemment l'Axion anti-calcaire qui enlève toutes taches.

Toutes taches ... Sauf de votre âme. Celles-ci, St Pierre les verra tout de suite.

Ainsi, Judas, vous vous en souvenez mes biens chers frères, avait livré son Divin Maître en disant : " Ecce Homo !".

Il aura beau employer Omo, et même un excès d'Omo, la saleté ne s'en ira pas, et St Pierre la verra !. Car il n'a pas besoin de lunettes, St Pierre. (s'il en avait besoin, il irait chez les Frères Lissac).

Et alors, vous tous, mes biens chers frères, le jour du Jugement Dernier, vous serez là, la peur au ventre ! ... Plus besoin de dragées Fuca !.

Même la Banque Populaire ne pourra plus rien pour vous. La Banque Populaire fait plus et mieux pour les français qui bougent. Mais vous ne bougerez plus, puisque vous serez morts, confortablement étendu sur votre matelas Epéda Multi-spire, les yeux fermés !

Je sais bien que les yeux fermés on peut tout acheter au Printemps ... Tout ! sauf la miséricorde divine !...

En enfer, c'est le diable qui vous fait rotir, comme dans un four Arthur Martin auto-nettoyant ... Satan qui vous écrase ... comme Mammouth écrase les prix, et qui vous broie comme dans un mixer Moulinex.

.../...

Voilà l'enfer !

En revanche, qu'est-ce que le Paradis ?

Un jardin de rêve, avec une brise odorante ... (Air Wick !) qui scuffle son haleine, légère et chaude comme la laine du Pingouin, et où circulent des Saints (qui ne tombent pas, grâce au scutient gorge Cœur Crisé).

Mais au fait, me direz-vous, cette vie éternelle, qui peut nous en donner l'assurance ?

Je pourrais vous répondre : les A.G.F. !

Je vous dirai simplement : Ayez la Foi !.... Car la religion, c'est comme le Loto. C'est pas cher, et ça peut rapporter grcs. "

=====

Réponses de la page 36 :

- 1) Une heure. 2) $30 : 1/2 = 60 + 10 = 70$. 3) L'allumette. 4) 9 vaches.
5) Une heure. 6) Non puisqu'il est mort. 7) Oui, le 14 juillet existe partout. 8) Les 12 mois ont forcément 28 jours. 9) Pour tenir leur pantalon. 10) Non puisque J.C. n'était pas né. 11) Ncël. 12) D'abord c'était Noé, pas Moïse. 13) On n'enterre pas les rescapés. 14) Non puisqu'il est mort.

=====

Résultat du " concours LOGO VAL ET CHATILLON "

Finalement, peu de dessins déposés. (Une vingtaine). Il semble que les adultes - sur lesquels on comptait - ne se soient pas exprimés au travers des enfants.

Deux dessins ont été sélectionné et classé ex aequo :

- Céline CHAROLET et Julien CREMEL.

Félicitations aux gagnants qui se partageront la prime de 500 F offerte par le Conseil Municipal.

